COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60
Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV 204 CD 13

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

18 Avril 2024

Présidence : M. CAILLIET Christophe
Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, LELOUP Cassandra, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric, RENAULT Thierry.

Excusés : Mme CHERY-FLOCH Christine, MM BARRET Claude, GIOÉ Christophe, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.
Absents :

Invités : Mme FRANCQUEMBERGUE Floriane, MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Début de séance à : 19h10

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille
Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- M. Alain RICHARD, Vice-Président de la Ligue et à sa famille suite au décès de son papa,
- La famille de M. Alain CHAUTAGNAT, dirigeant Avallon FCO.
- La famille d'Housseyni KOUREISSY, joueur U15 de St Clément

Remerciements
Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 159 CD 11 du Comité de Direction du 15 /02/2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 200 CD 12 du Bureau du Comité de Direction du 15/03/2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Président

En préambule, le Président et le Comité de Direction félicitent les clubs finalistes du Festival U13 et adressent leurs vœux de réussite aux clubs du STADE AUXERROIS-AJA chez les filles, de l'AJA et du STADE AUXERROIS pour les garçons pour la finale régionale qui se déroulera le 4 mai à DIJON.

Le Président tient à préciser que ce Festival U13 fut une très belle réussite sur le plan organisationnel mais surtout sur le comportement des équipes finalistes, leur encadrement et leurs soutiens.

Le Comité de Direction félicite Andréa GONCALVES et Nathan LOBBE, nos 2 jeunes arbitres qui représenteront l'arbitrage icaunais aux finales régionales du festival U13.

Lors du week-end de Pâques, a eu lieu le traditionnel Tournoi Sans Frontière. Le Président fait un retour aux membres du Comité de Direction de cette 29ème édition du tournoi.

a) Point d'étape sur les licenciés

A quelques jours de la clôture de la campagne des licences 2023/2024, nous comptons 12193 licenciés dans l'Yonne (au 17/04/2024), soit une progression supérieure à 10 % par rapport à la saison dernière.

Lors du dernier Comité, il avait été proposé de réaliser une campagne de communication pour les 12 000 licenciés. Le Président a pris contact avec les parents d'Alyssa, jeune licenciée U6 de Vinneuf-Courlon et 12000ème licenciée.

b) Assemblée Générale du District

L'Assemblée du District de l'Yonne se tiendra le jeudi 27 juin 2024 à Joigny. Les vœux des clubs concernant les modifications règlementaires doivent être envoyés au District de l'Yonne de Football au plus tard le 5 juin 2O24 afin de pouvoir être présentés ò l'Assemblée Générale. Une communication sera faite sur le site internet du DYF en ce sens. Le Président mandate la Secrétaire Générale pour l'organisation de cette assemblée générale. Cette assemblée se tiendra concomitamment avec la Soirée des Champions.

II est précisé que cette Assemblée Générale portera uniquement sur les volets réglementaire et statutaire, les bilans financiers seront exposés à l'Assemblée Générale du 4 octobre.

c) Activités clubs

Le Président informe le Comité de Direction de la mise en inactivité du club de Bléneau et mandate le secrétariat administratif de transmettre cette information à la Ligue.

d) Arborescence du site du District

Après avoir été mandatée par le Président, la Secrétaire Générale présente aux membres du Comité de Direction le projet de la nouvelle arborescence du District.

e) Journée « Ensemble vers 2024 »

En lien avec le CDOS, cette journée olympique à prédominance « football » se tiendra le 18 mai à Joigny en collaboration avec l'US JOIGNY.

f) Candidature pour l'animation du "Club 2024" sur la commune de VENOY du 26 juillet au 11 août 2024

Après concertation avec l'ensemble du Comité de Direction, le District de l'Yonne de Football n'est pas en mesure de répondre favorablement à cette sollicitation.

g) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le document est dans sa phase de finalisation. La Secrétaire Générale, le Trésorier et le Président en feront une relecture avant validation.

h) Prestataire

Le Président et le trésorier informe que la société CORNER-DESIGN intervient désormais en qualité de prestataire sur la communication du District.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, ***en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :***

- ***10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;***
- ***20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;***
- ***Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.***

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Les clubs non en règle sont BLENEAU, La CELLE St CYR, LAROCHE et SENAN, sans que ces derniers dépassent la somme limite.

Le Comité de Direction sursoit aux sanctions administratives mais demande au trésorier de prendre attache avec les clubs afin que la situation soit régularisée rapidement.

b) <u>Suivi du Budget</u>

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget qui demeure conforme au prévisionnel.

c) <u>Suivi des subventions ANS, CO CD et des CO LFA</u>

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) <u>Amendes</u>

- Mail du club de SENS FP, suite au PV du Comité de Direction 159 CD 11 en date du 15 février, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au plateau U7 du 10 février.

- Mail du club de SENS FP, suite à la réception du relevé de compte-club, en date du 16/02/2024 concernant les amendes relatives au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de ne pas donner suite.

- Mail du club d'ANDRYES, suite au PV du Comité de Direction 159 CD 11 en date du 15 février, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au plateau U11 du 10 février.

- Mail du club d'ANDRYES, concernant les amendes relatives à des absences non-excusées (PV 82 Tech 12 et PV 83 Tech 13). Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.14 de (2x 100 €) relatives à ces absences.

- Mail du club de SERGINES, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité de créditer le compte du club de 60 € par annulation de 2 amendes 5.25.

- Mail du club SEREIN AS, suite au PV du Comité de Direction 131 CD 10 en date du 19 décembre, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30€.

- Mail du club d'AUXERRE SC, suite au PV du Comité de Direction 131 CD 10 en date du 19 décembre, concernant l'amende relative au non-envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, maintient l'amende.

- Mail du club d'AUXERRE SC, suite au PV du Comité de Direction 159 CD 11 en date du 15 février, concernant l'amende relative à l'absence non excusée d'une joueuse (Mlle CHAMILLARD) au rassemblement PPF des 21 et 28/02/2024. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 de 60 €.

- Mail du club de CHARBUY-FLEURY, suite au PV 159 CD 11 du Comité de Direction en date du 15 février 2024, concernant l'amende relative à l'absence de leurs joueuses au rassemblement du 14/02/2024 à CHENY. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 15.3 de (2x 60 €) relatives à ces absences.

- Mail du club de TOUCY, suite au PV du Bureau du Comité de Direction 131 CD 10 en date du 19/12/2023 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV 131 CD 10.

- Mail du club de TOUCY, pour une demande concernant l'amende relative à l'absence de leur joueuse au rassemblement du 4 octobre à CHENY. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 15.3 de 60 € relative à cette absence.

- Mail du club de VINNEUF-COURLON, suite au PV du Comité de Direction 159 CD 11 en date du 15 février, concernant l'absence de joueuses aux rassemblements PPF. Le Comité de Direction fait preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de

la comptabilité d'annuler en partie les amendes 15.3 de 60 € relatives à ce PV en créditant le compte club de 180 €.

e) Footclubs

Club de LA CELLE St CYR : défaut d'informations demeurant sur le responsable du Challenge de la Convivialité. Le Comité de Direction, constatant que malgré plusieurs relances cette information demeure manquante, décide de doubler l'amende 5.26 (2 x40 € soit 80 €). Le Comité de Direction demande à la secrétaire générale de prendre attache avec le club dans les meilleurs délais.

f) Rassemblement PPF

Le Comité de Direction amende les absences non excusées aux rassemblements PPF (amende 15.3 / 60 €) mentionnés dans l'ANNEXE 1

Etienne THOMAS fait un rappel de la procédure : les convocations sont envoyées entre 15 et 10 jours avant le rassemblement et un rappel est fait à J-2 par le Secrétariat.

g) Feuilles de match et/ou plateaux manquantes

Le Comité de Direction amende les clubs n'ayant pas retourné les feuilles de plateaux et/ou feuilles de présences (amende 5.25 / 30 €) mentionnés dans l'ANNEXE 2

4. Rapports des commissions

a) Commission Technique

- Les propositions de labels seront mentionnées par l'équipe technique le 14 mai et soumises au Bureau du Comité de Direction pour validation.

- Dossier « TOUTES FOOT » : Le dossier District doit être finalisé pour relecture et envoi via la plateforme dédiée.
  Les Clubs ont également jusqu'au 5 mai pour saisir leurs dossiers.
  Date des jurys : le mardi 16 mai pour le District, le jeudi 25 mai pour la Ligue.

- La remise des chèques de 800 € et 400 € pour le développement des équipes féminines sera organisée lors de la Soirée des Champions.
  - 7 clubs à 800 €
  - 9 clubs à 400 €

- Fête des débutants :
  Rappel important concernant la Fête Nationale des Débutants, le samedi 1er juin à Appoigny : la participation de **TOUS LES CLUBS** est obligatoire.
  Les convocations seront envoyées par le secrétariat prochainement, avec le nombre d'équipes participantes à renseigner.
  Les techniciens travaillent sur un nouveau format, en lien avec les JO.
  Une réunion sera organisée en amont avec les clubs pour leur présenter la journée et évoquer le FAL.

- Lancement de la Coupe E-FOOT : les demi-finales et finales se dérouleront le 1er juin à Appoigny pendant la fête des débutants.

- Open Futnet : Un tournoi organisé dans chaque club engagé permettra de se qualifier à la finale départementale qui aura lieu le 3 juin à Joigny (16 équipes). La finale régionale se déroulera le 15 juin à la Ligue.

- Festival U11 : Le Festival U11 aura lieu le samedi 8 juin 2024 à Avallon, sur le même principe et modalités que le Festival U13.

- Coupes de l'Yonne : les Finales des Coupes de l'Yonne aura lieu le samedi 15 juin à Sens. Bruno BILLOTTE fait une présentation au Comité de Direction du déroulement de cette journée.
  Le Président précise que de nouveaux trophées récompenseront les vainqueurs dans certaines catégories.

- Master Foot Golf 2024 : Bruno BILLOTTE fait part au Comité de Direction de l'organisation de cette manifestation le 24 juin à Savigny Sur Clairis sur le même principe que l'année dernière (avec la participation de P-E DEMILLIER, CTR DAP). Les invitations seront envoyées prochainement.

- Une dernière réunion à destination des Responsables Techniques est prévue, la date reste à définir.

- Le calendrier des formations pour la saison 2024-2025 sera présenté lors du prochain Comité de Direction.

b) Commission SROC

Le Président demande à la commission de préparer les éléments réglementaires qui seront soumis à l'approbation des clubs le 27 juin en Assemblée Générale.

Il s'agit pour la plupart de modifications statutaires et réglementaires votées lors de l'Assemblée Fédérale du 16 décembre dernier et lors de la prochaine Assemblée Fédérale le 8 juin prochain.

L'ensemble des textes seront proposés au prochain Comité de Direction.

c) Commission Départementale de l'Arbitrage

Le Président du District (en l'absence du Président de la CDA) informe le Comité de Direction de la liste des candidats CR3 donnée par la CRA, pour la saison 2024-2025.

La CDA souhaite présenter Ali Tatligun et Sunny Do Fundo.

Le Comité de Direction approuve cette proposition à l'unanimité

Le Président fait un retour sur les échanges autour de l'arbitrage icaunais entre Christophe GIOÉ, Clément TURPIN (DTRA) et lui-même. Le Comité de Direction félicite la CDA pour la réalisation des missions confiées au service du football icaunais.

5. Informations / Questions diverses

- Le Président informe les membres du Comité, que le prochain Comité de Direction, initialement prévu le jeudi 6 juin, est décalé au mardi 11.juin.

- Soirée des Bénévoles du 2 mars

Retour sur l'organisation de cette soirée à l'AJ AUXERRE qui aura réjoui l'ensemble des participants.

- Inauguration des terrains des Foot 5

- A St Georges / Baulche le 13 avril ; remerciements au club et à la municipalité
- A St Denis les Sens le 11 mai ; le Président et JL Trinquesse seront présents

- Invitation

40ème anniversaire du club de St SEROTIN le 11 mai : le Président y participera.

- Ligue

Le Service Licences ainsi que le Service aux Clubs viendront à la rencontre des clubs icaunais le 20 juin à 18h30 pour détailler le fonctionnement de la campagne des licences 24/25.

- Informations du Dr Cédric Pleux

Il fait un retour au Comité de Direction de l'opération d'audio-description qui a eu lieu lors de la rencontre AJA-GUINGAMP en lien avec l'association « Entendre pour Voir 89 ».

Il fait part au Comité de Direction de la gestion du tragique accident survenu le 16 mars, complétant les informations transmises par le Président.

- Secrétariat Général

La Secrétaire Générale rappelle aux commissions que les heures de bénévolat 23/24 doivent lui être transmises pour début juillet.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Mardi 11 juin 2024 / 19 heures

Séance levée à : 21h30

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET